

**Arrêté n° 240701P**  
**Portant composition des jurys de suivi des études – Printemps 2024**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard,*

*Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,*

*Vu le règlement des études 2023/2024 de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,*

**Arrête :**

**Article 1 – Règlement des études (ART III-12 : Jury de suivi des études) :**

A la fin de chaque semestre, après la publication des PVs des résultats obtenus aux UV, un jury de suivi des études est réuni par formations et/ou niveaux de formation. La composition du jury de suivi des études est fixée par le directeur de l'UTBM sur proposition de la DFP, après avis des responsables de formation. Le jury de suivi des études est présidé par le responsable de formation ou son représentant. Le jury de suivi des études comprend au minimum quatre enseignants dont le responsable de formation ou son représentant, les responsables de filières ou à défaut des enseignants impliqués dans la formation, et au moins un enseignant du pôle humanités. Le jury de suivi des études ne peut prendre de pour les spécialités d'ingénieurs en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue de l'UTBM décision valable en deçà de trois membres présents ou représentés. Le jury de suivi des études examine le cursus de chaque étudiant inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la poursuite des études, formule des observations sur le semestre écoulé et des conseils sur le semestre à venir et plus globalement sur le parcours de l'étudiant.

**Article 2 – Compositions des jurys de suivi des études – Printemps 2024 :**

Les jurys de suivi des études d'ingénieur par apprentissage session Printemps 2024 se réuniront et seront composés comme suit :

FISA Mécanique et Transports : Nadhir LEBAAL (Président du jury), Morad MAHDJOUR, Hubert RACAMIER.

**Phase 1 : Mardi 09 juillet 2024 – à partir de 14h – salle P312 – site de Sevenans**

**Phase 2 : Jeudi 11 juillet 2024 – à partir de 09h30 – salle P312 – site de Sevenans**

FISA Energie et Génie Electrique : Alexandre RAVEY (Président du jury), Beatrice BOURIOT, Christophe BOUILLET, Fabian MULLER.

**Phase 1 : Mercredi 03 juillet 2024 – à partir de 14h – salle P312 – site de Belfort**

**Phase 2 : Vendredi 05 juillet 2024 – à partir de 13h – salle B212 – site de Belfort**

FISA Logistique Industrielle : Toufik BOUDOUH (Président du jury), Olivier GRUNDER, Sylvie MOUGEL (CFAI), Florence THOMAS (CFAI).

**Phase 1 : Mardi 09 juillet 2024 – 15h – par TEAMS**

**Phase 2 : Jeudi 11 juillet 2024 – 08h30 – par TEAMS**

**Article 3 :**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 2 juillet 2024



Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain MONTAVON